



ATALYS
157 rue de Châtillon
RENNES
02 99 53 69 37
contact@atalys35.fr

"Le Hameau des Frênes 2"

LE - 6 MAI 2021
COURRIER ARRIVÉ

Maitre d'oeuvre

PA4



GEOMETRES EXPERTS
BUREAU D'ETUDE VRD

3, rue de la Planchonnais

44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Tél. 02 51 85 02 56

Email : nantesbat@ageis-ge.fr
www.ageis-ge.fr

Architecte



Agence LESQUEN
ARCHITECTE DPLG
11, rue de la mairie
35120 Dol-de-Bretagne
Tél. 09.83.31.94.31

Email : aude@lesquen-architecture.fr

ATALYS
SARL au capital de 50 000 €
157 rue de Châtillon
35000 RENNES
02 99 53 69 37 - 02 23 30 91 66
RCS Rennes 5 5 39 083 00021 - APE 4110A
www.atalys35.fr

06 MAI 2021

Rue du Pré Henri

Adresse :

Par la Mairie de La Fresnais
Commune de La Fresnais (35111)
LA FRESNAIS (35111)

en date du : **3 SEP 2021**

Plan de composition d'ensemble du projet

Vu pour être annexé à mon arrêté

Indice	Modifications	Date
1	PA	05/05/2021

Conception: CLOIZEAU
Dessin: J.F. MARIN
Travaux: T. FEVRIER

Responsable: S. REBULET
Aldimétrie: ISM69

Planimétrie: CCh8

Section B n° 457p, 855 et 866

Dossier n°: 20002-REN-PA

Echelle: 1/500e

Legende:

- Perimètre
- Application cadastrale (ligne non garantie)
- Voie en enrocé (ou équivalent)
- Aire de réputation en béton balayé (ou équivalent)
- Pave en enrocé (ou équivalent)
- Placette en enrocé granulé (ou équivalent)
- Stationnement, accès en revêtement drainant
- Cheminement piéton en sable (ou équivalent)
- Lots libres
- Espaces verts aménagés (ou équivalent)
- Panation en couvre sol, vivaces sur paillage naturel (ou équivalent)
- Cote terrain naturel
- Aire de réputation
- Stationnement véliceur
- Parking privés et accès de lots en des position obligatoire (5m x5m)
- Avères à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)

Basin / roue de collecte des eaux pluviales

- Fossé de collecte des eaux pluviales existant
- Potelet bois (position et nombre indicatif)
- Barrière chicane bois (en équivalent)
- Garniture bois de Øm50 à 1m20 de hauteur sur poteaux bois + planches grimpeantes
- Limite de zone constructible du PPSM
- Zone d'implantation de la construction principale
- Accroche obligatoire des volumes
- Bande d'accroche obligatoire de 50% minimum de la façade avant de la construction principale
- Orientation du fatage principal conseillée



Nota
Les limites indiquées sur ce plan n'ont pas fait l'objet d'un bornage amiable avec les propriétaires riverains. Les superficies et les cotes indiquées sur ce plan correspondent aux limites apparentes de possession mais ne sont pas garanties.